

Date de convocation

06/01/2023

Date d'affichage

06/01/2023

Nbre de conseillers en exercice

11

Nbre de conseillers présents

9

Nbre de conseillers votants

9

Le douze janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 6 janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel COLSON, Maire

Présents : Mmes BOUFFAUT Martine, COULON Delphine 3ème adjointe, TEICH Dominique 1ère adjointe, VINCENT Sophie, GAUVAIN Marion, POURFILET Véronique, Mrs FRANÇON Mathieu, COLSON Jean-Michel, SURJON Alain.

Étaient absents excusés : LEVEQUE Katia donne pouvoir à GAUVAIN Marion, PROSKURKA Philippe 2ème adjoint donne pouvoir à BOUFFAUT Martine

Secrétaire de séance : Mme BOUFFAUT Martine /Mme COULON Delphine

ORDRE DU JOUR

URBANISME

Questions diverses

Projet fermette Bio.

Maison médicale, parc de loisirs, arbitrage projets futurs

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 11 2022

Sept personnes du conseil acceptent et signent. Mme GAUVAIN et Mr FRANÇON ne signent pas considérant que le compte rendu ne reflète que partiellement le débat.

APPROBATION DU PROJET DE MARIE MOIZAN Fermette BIO (Délibération 01/2023)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des contraintes et des opportunités sur le plan technique et juridique du projet de Mme Moizan.

Le projet de Mme Moizan nécessite une modification du PLU et classement en zone A des zones actuellement classées en zone N

Le conseil municipal après en avoir délibéré à main levée,

DECIDE

Article 1 :

De refuser la modification du PLU et donc du changement de classement en zone A de la parcelle actuellement en zone N.

Le conseil a voté :

- 3 voix pour (Mme LEVÊQUE, Mr SURJON, Mr COLSON)
- 6 voix contre (Mme BOUFFAUT, Mme COULON, Mme TEICH, Mme VINCENT
Mme POURFILET, Mr PROSKURKA)

Ci-après les arguments développés par chacun des votants.

POUR :

- Un développement économique pour la commune de Vaudancourt, mise en valeur de produits locaux,
- Activité vecteur d'emploi

CONTRE :

- La volonté de préserver l'environnement avec les zones N présentent sur le territoire de la commune
- Interrogation sur le coût de la modification du PLU pour la commune
- Inquiétude sur l'implantation d'élevage nuisible comme des cochons ou autre pour le voisinage possible avec une parcelle classifiée A dans l'avenir
- Inquiétude sur les travaux nécessaires comme la création de parking et donc un impact sur la circulation dans le village
- Absence d'intérêt pour le commerce
- Ne pas créer de précédent dans le changement du PLU

Il a été également évoqué dans le cadre de ce projet, la création d'une aire de jeu et d'un parking sur une partie de la parcelle concernée ci-dessus. Cette idée n'a pas été retenue compte-rendu du coût potentiel.

**APPROBATION DU PROJET DE MARIE MOIZAN FERMETTE BIO
(DELIBERATION 01/2023)**

Questions diverses

MISE EN PLACE D'UNE MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire expose les principaux principes de cette mise en place

L'association ADMR souhaite implanter 3 antennes « médicales » rattachées à la maison médicale de Trie Château. Se sont portées « volontaires » dans ce projet les communes de Monneville, Jouy en Thelle et Vaudancourt à l'initiative de Mr le Maire JM COLSON.

La communauté de commune financerait une partie des salaires des « médecins » à hauteur de 50 000 euros pour la première année puis à hauteur de 30 000 euros pour la deuxième année)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de Mr Le Maire et l'invite à poursuivre dans ce projet qui nécessite la mise à disposition d'un local « aux normes » pour permettre aux « généralistes, infirmières tout corps médical » d'exercer. Ces travaux peuvent en partie être pris en charge grâce des subventions

Vu l'exposé, le conseil municipal adopte la décision de MR LE MAIRE de s'inscrire dans le projet.

CINEMA RURAL

Me TEICH propose aux Vaudancourtois et Vaudancourtoises de profiter de projection de films, documentaires etc animés par « le cinéma rural ».

Un sondage auprès des habitants doit être réalisé ainsi qu'une étude du coût, fréquence et jour retenus.

La séance est levée à 22h22, le maire remercie les membres de leur participation.

Le maire,
COLSON Jean-Michel

